



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général**

**Service de la coordination des  
politiques publiques**

**Bureau de la coordination  
et des procédures environnementales**

Saint-Denis, le 25 janvier 2022.

## **Synthèse de la consultation du public sur le projet de deux permis d'aménager pour l'aménagement de l'Etang du Gol sur le territoire des communes de Saint-Louis et l'Etang-Salé**

Conformément aux dispositions de l'article L.121-24 du code de l'urbanisme, les permis d'aménager pour l'aménagement de l'Etang du Gol sur le territoire des communes de Saint-Louis et l'Etang-Salé ont été mis à la disposition du public du 10 au 24 décembre 2021, par voie électronique sur le site internet de la préfecture et support papier au bureau de la coordination et des procédures environnementales (BCPE) de la préfecture de La Réunion.

Aucune contribution n'a été reçue sur l'adresse électronique dédiée suivante : [consultation-public@reunion.gouv.fr](mailto:consultation-public@reunion.gouv.fr) ou sur le registre papier.

Le présent bilan de la mise à disposition du public est consultable sur le site internet de la préfecture de La Réunion : <http://www.reunion.gouv.fr/> sous la rubrique : « Accueil > Publications > Environnement et urbanisme>participation du public>avis de mise à disposition »